

Recherches sociographiques



Présentation

Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt

Volume 40, numéro 3, 1999

Action collective et enjeux institutionnels

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057301ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057301ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hamel, P., Maheu, L. & Vaillancourt, J.-G. (1999). Présentation. *Recherches sociographiques*, 40(3), 417–434. <https://doi.org/10.7202/057301ar>

ACTION COLLECTIVE ET ENJEUX INSTITUTIONNELS : L'INSTITUTIONNALISATION DES MOUVEMENTS SOCIAUX*

Pierre HAMEL
Louis MAHEU
Jean-Guy VAILLANCOURT

D'entrée de jeu, disons que les formes et les contenus de l'action collective renferment une complexité que les chercheurs ne soupçonnaient pas au cours des années 1970 et 1980. C'est du moins ce qui se dégage de l'analyse des mouvements sociaux contemporains et leurs formes d'expression diversifiées.

En conjuguant des registres multiples d'action, les mouvements construisent des réseaux et des processus d'échanges qui permettent d'explorer de nouveaux rapports aux institutions. Les avenues de recomposition sociale explorées par les mouvements se définissent aussi bien en relation qu'en rupture avec les institutions. Il en résulte une réévaluation du partage des responsabilités entre le public et le privé ou entre l'individuel et le collectif. De surcroît, la configuration de l'espace public politique face aux pressions provenant soit du marché, soit des communautés (TOURAINE, 1999) est à repenser.

À juste titre, plusieurs chercheurs reconnaissent que l'action des mouvements sociaux conduit à la création ou à la transformation des rapports sociaux (SCOTT, 1990 ; EDER, 1995 ; DUYVENDAK, 1994). Toutefois, dans le contexte de la modernité avancée, la contribution la plus marquante de ces mouvements se situe ailleurs. En examinant de près l'action collective, définie soit comme résistance aux mécanismes d'exclusion, affirmation identitaire ou reconnaissance sociale, on observe des

* La préparation de ce numéro a bénéficié de l'appui du Fonds FCAR (programme Soutien aux équipes de recherche). Nous tenons aussi à remercier Andrée Fortin pour ses remarques judicieuses sur la première version de la présentation ainsi que pour son aide à la préparation de ce numéro spécial de *Recherches sociographiques*.

processus à la jonction des choix normatifs et des choix culturels. En d'autres termes, et en jouant sur plusieurs tableaux – n'hésitant pas à recourir aussi bien au conflit qu'à la collaboration avec d'autres –, les mouvements sociaux contemporains contribuent à la transformation des institutions tout en soulignant leur caractère problématique ou leur faiblesse. Il s'agit là d'un apport décisif dont nous ne pouvons prendre la mesure qu'en faisant appel à une ambivalence de l'action collective et des mouvements sociaux.

En même temps qu'ils s'opposent à des adversaires institutionnels, économiques ou politiques afin de défendre leurs intérêts, les mouvements sociaux affirment leurs préférences à l'endroit d'orientations culturelles fondamentales (TOURAINÉ, 1998). C'est pourquoi, ils ne peuvent être confondus avec n'importe quelle forme d'action collective¹. Les mouvements sociaux sont définis comme des conduites contestataires menées par des acteurs qui remettent en question les modes établis de pratiques sociales, les formes usuelles de prise de décision, les pouvoirs sociaux et les politiques instituées. Ils mettent aussi de l'avant des revendications relatives à plusieurs aspects de la vie en société. Ainsi, les mouvements sociaux participent de près à la transformation des rapports sociaux et à la construction des espaces publics nécessaires à la production des conventions ou des systèmes de confiance mutuelle qu'exige le renouvellement des institutions.

La perspective que nous mettons de l'avant dans ce numéro de *Recherches sociographiques* renvoie avant tout à la spécificité des formes récentes de l'action collective, à leur multiplicité, à leur pluralisme et à leur fragmentation tout en prenant acte, d'un côté, de l'« affaiblissement d'une structure homogène des rapports sociaux » (DUBET et MARTUCELLI, 1998, p. 17) et, de l'autre, de la montée en puissance de l'individualisation (DUBET et MARTUCELLI, 1998 ; BECK, 1998). Aussi, les articles visent-ils à éclairer les enjeux institutionnels de l'action collective et à mieux saisir la matérialité des formes, des contenus et des compromis qu'empruntent les mouvements dans leurs interactions avec les institutions.

1. Pour nous, l'action collective implique la mise en commun de ressources, de même qu'un certain consensus par rapport aux buts et aux objectifs que poursuit l'action. Il existe divers types d'action collective. L'action que mènent les groupes d'intérêts ou les groupes de pression ne doit pas être confondue avec l'action des mouvements sociaux. Ces derniers ne se limitent jamais à défendre des intérêts particuliers même si cette dimension est présente. Ils se portent toujours à la défense de valeurs sociales et culturelles dans le but de définir les conditions de leur action ou de leur capacité d'action.

Les chercheurs dont on lira ici des textes partagent deux convictions : 1) que les conflits sociaux² sont partie prenante du fonctionnement des sociétés démocratiques actuelles ; 2) qu'il faut mettre l'accent sur ce qui se passe – ou sur ce qui s'est passé – dans les transactions et les échanges réels entre les acteurs dans leurs rapports aux institutions plutôt que sur ce que ces processus auraient dû être, en référence à un modèle idéal par exemple, pour comprendre les enjeux reliés aux choix institutionnels. Bien entendu, pareilles convictions n'épuisent pas la complexité des rapports entre les acteurs et les institutions. Elles ne fournissent pas non plus la clé pour comprendre les choix méthodologiques et l'établissement des priorités en ce qui a trait à la définition des objets d'étude. Elles n'indiquent pas moins des choix fondamentaux : partir des formes d'expression concrètes de l'action plutôt que des modèles normatifs auxquels font appel d'une manière plus ou moins explicite les acteurs.

Pour autant, il ne s'agit pas d'éliminer les enjeux normatifs qui demeurent centraux pour la définition ou la transformation des institutions. En effet, c'est en bonne partie par rapport à ces dimensions, présentes dans les compromis ou les choix politiques, que se trouve engagée aujourd'hui la redéfinition des institutions. À la lumière des changements provoqués par l'économie du savoir – et en tenant compte des conséquences qui en découlent sur le plan des fondements de l'ordre social (FUKUYAMA, 1999) –, les questions normatives ne peuvent plus être esquivées par les acteurs. Les choix institutionnels en dépendent, étant donné l'évolution des rapports entre l'autonomie individuelle et l'ordre social ou, d'un autre point de vue, entre la société et les communautés. En outre, l'élargissement du débat public, élément essentiel au fonctionnement d'une démocratie délibérante dans un contexte de sociétés pluralistes (ETZIONI, 1996), invite non seulement à revoir la configuration des institutions mais aussi les possibilités de reconnaissance et d'accomplissement qu'elles offrent à l'ensemble des acteurs concernés, y inclus les mouvements sociaux.

Les enjeux institutionnels de l'action collective sont multiples. Ils engagent la compréhension des rapports aux institutions sur plusieurs terrains : sociaux, économiques, politiques aussi bien que culturels, éthiques et cognitifs. Ils prennent forme autour d'objets diversifiés ou qui émergent dans diverses conjonctures. C'est ce que révèlent les contributions à ce numéro. Mentionnons la question urbaine examinée dans le texte de Pierre Hamel ou la question rurale considérée par Odette Lacasse. De plus, il nous est apparu important d'aborder les enjeux

2. Nous partageons le point de vue de celles et ceux qui voient dans les conflits l'une des principales caractéristiques de la société démocratique. Dans cette perspective, on conçoit d'habitude que les conflits contribuent non seulement à réguler le changement, mais conduisent aussi à l'établissement de liens et de relations entre les acteurs, participant de ce fait à la transformation des conventions.

environnementaux au Québec depuis les années 1970 (VAILLANCOURT, 1982). Ces enjeux demeurent à l'ordre du jour, même si les problèmes qui leur sont sous-jacents sont aujourd'hui posés ou vécus par les acteurs des mouvements et par leurs concitoyens dans des termes différents. C'est ce qui est abordé tant dans l'étude présentée par Michel Séguin sur la gestion des déchets que dans celle dont Bertrand Perron, Jean-Guy Vaillancourt et Claire Durand rendent compte, concernant l'ensemble de la question environnementale et le rôle que jouent les leaders des mouvements. En outre, dans leurs rapports à l'espace ou à l'environnement, les acteurs des mouvements sociaux se sont inscrits à l'intérieur d'un contexte socioéconomique et sociopolitique marqué par des transformations profondes depuis les premières décennies du XX^e siècle. En considérant des acteurs centraux par rapport à la définition de ce que d'aucuns qualifient de « modèle québécois » à l'intérieur du contexte économique et politique actuel, à savoir Hydro-Québec et le Mouvement Desjardins, et en situant ceux-ci dans l'histoire du Québec moderne, Claude Bellavance, Roger Levasseur et Yvan Rousseau nous aident à mieux saisir les tensions qui ont marqué la lutte pour le contrôle de l'économie, infléchissant dans cette foulée les représentations et les stratégies élaborées par le « mouvement social de développement ».

Les analyses présentées dans ce numéro s'inscrivent à l'intérieur d'un questionnement central de la sociologie contemporaine, à la jonction de la sociologie empirique et de la sociologie normative. Elles mettent en lumière les interactions entre l'action collective et les institutions à partir de l'analyse des formes et des stratégies qu'empruntent les mouvements sociaux contemporains.

Comment définir aujourd'hui l'intérêt général alors que le multiculturalisme constitue l'arrière-plan de tous les processus décisionnels ? Jusqu'à quel point les systèmes traditionnels de représentation politique demeurent-ils viables ? Peuvent-ils assumer leur prétention à rendre compte d'intérêts de plus en plus fragmentés ? Comment arriver à établir des rapports dynamiques entre les communautés territoriales, les communautés d'intérêts de plus en plus nombreuses et la société dans son ensemble ? Sur le plan social, voit-on émerger des modèles d'intégration capables de s'ajuster aux rapports sociaux fondés sur l'économie du savoir ? Comment se construisent les compromis dans le cadre d'une modernité avancée qui place au premier plan les responsabilités individuelles tout en favorisant le pluralisme culturel ?

Afin de fournir des éléments de réponse à ces questions, il est nécessaire de revoir les enjeux sociopolitiques des dernières décennies. Cela nous invite à considérer les pratiques sociales d'une multitude d'acteurs (leurs représentations, leurs stratégies, leurs moyens d'action, mais aussi leurs valeurs de même que leurs choix éthiques et politiques). Voyons donc quelles sont les dimensions centrales engagées par la redéfinition des rapports aux institutions dans le contexte de la modernité avancée du point de vue des mouvements sociaux, à savoir le déficit de légitimité

institutionnelle dans le contexte de la mondialisation et le conflit des logiques institutionnelles.

1. *Le déficit de légitimité institutionnelle dans le contexte de la mondialisation*

Ces dernières années, plusieurs sociologues ont attiré l'attention sur le déficit de légitimité institutionnelle qui caractérise nos sociétés. Bien que cette constatation mette en cause, au premier plan, le système de représentation politique, il va bien au-delà de celui-ci. Selon certains, ce déficit s'explique d'abord par le repli des élites qui acceptent de moins en moins de s'engager dans les causes publiques (LASCH, 1995). Pour d'autres, c'est avant tout la perte de confiance dans les institutions et dans leur capacité à répondre aux demandes sociales, compte tenu d'une baisse de leur charge morale (BELLAH *et al.*, 1992) qu'il faut évoquer. En effet, il semble bien que, depuis les années 1960, dans les sociétés occidentales, les individus et les groupes sociaux partagent de moins en moins des normes et des valeurs communes. C'est ce qui conduit FUKUYAMA (1999) à parler de « Grande Perturbation » (Great Disruption) pour décrire les transformations provoquées par les changements technologiques en cours dans ce qu'il est convenu d'appeler la société du savoir et leur effet tant sur les modèles cognitifs que normatifs.

Ces bouleversements provoquent une perte de confiance dans les institutions. À ce chapitre, on évoque leur fragilité, et ce, aussi bien d'un point de vue fonctionnel que culturel. Dans le contexte de la modernité avancée, tant dans leur rapport entre, d'un côté, des actions individuelles que, de l'autre, des résultats collectifs (JACKSON, 1990), il apparaît que les institutions sont devenues instables. Ainsi, elles ont de la difficulté à s'ajuster aux changements et à contenir la transformation des rôles et des statuts, voire des attentes sociales. C'est du moins ce que les mouvements sociaux contemporains ont mis en lumière en contestant la capacité des institutions à répondre aux demandes sociales, n'hésitant pas à y intervenir afin de mieux faire valoir leurs intérêts, misant en outre sur des stratégies qui prennent acte des ouvertures créées par l'instabilité ambiante, ou contribuant à l'accentuer ou à la produire au besoin.

Pour autant, l'instabilité institutionnelle caractéristique de nos sociétés, et dont les mouvements sociaux contemporains ont su tirer parti, ne révèle pas tous ses secrets par le biais de la non-correspondance accrue entre les acteurs et les systèmes d'action (HAMEL, LUSTIGER-THALER et MAHEU, 1999). En fait, pour comprendre la nature des enjeux institutionnels, il est nécessaire de saisir la transformation profonde des clivages sociaux – des rapports de classes, mais aussi des catégories socio-professionnelles – qui ne structurent plus les affrontements politiques (PAKULSKI, 1995). Avec la mondialisation des marchés et de la culture, les cadres nationaux sont de moins en moins capables de contenir les transformations du système économique et d'assurer d'une manière prévisible la production du lien social ou de

garantir la solidarité à un degré satisfaisant pour la majorité des citoyens. De là à voir dans les reculs rencontrés par l'État-providence à partir du milieu des années 1970 une crise des formes de régulation héritées du XIX^e siècle, il n'y a qu'un pas que certains n'hésitent pas à franchir (ROSANVALLON, 1995). Dès lors, on comprendra que ce qui était assumé auparavant par l'État doit maintenant être pris en charge par la société et, surtout, d'une façon nouvelle par les individus eux-mêmes, dont les responsabilités n'ont cessé de croître au cours des dernières années (BECK, 1998 ; EHRENBURG, 1995).

Ajoutons que le déficit de légitimité institutionnelle évoqué plus haut se reflète avant tout sur le plan éthico-politique. Même si le fonctionnement des sociétés démocratiques exige une reconnaissance de certains principes procéduraux – malgré les désaccords sur les valeurs, l'acceptation du principe de délibération, de la règle de la majorité, du droit de dissidence, etc. –, ceux-ci demeurent insuffisants. Considérée sous l'angle d'une « forme de société », avant que d'être un modèle de représentation, la démocratie suppose un accord sur des valeurs (égalité, liberté, justice) et un compromis dans l'ordre ou l'arrangement de ces valeurs qui nous invitent à nous situer sur le terrain substantif, d'où la nécessité de préciser les rapports entre les communautés et la société.

Au cours des dernières années, cette exigence a alimenté la controverse aux Etats-Unis entre, d'un côté, les tenants d'une vision libérale de la justice sociale pour lesquels la définition du bien public repose avant tout sur la formulation de choix individuels et, de l'autre côté, les promoteurs du communautarisme, ces derniers réitérant l'importance du contexte social et des réseaux communautaires à l'intérieur desquels s'inscrivent les individus et sans lesquels il devient impossible d'effectuer des choix moraux. Les tensions entre l'autonomie personnelle des individus et l'établissement d'un ordre moral qui assure le développement social ne se résolvent pas aisément en faveur d'un équilibre satisfaisant pour tous les citoyens (ETZIONI, 1996). À plusieurs égards, ces tensions sont constitutives de la modernité et, à plus forte raison, de la modernité avancée dans ses formes radicales, voire post-modernes.

C'est du moins ce qui a été mis en lumière par Seyla BENHABIB (1992) et par Zygmunt BAUMAN (1993). Ces chercheurs attirent notre attention sur les illusions de la modernité et sur le scepticisme dont nous sommes les héritiers à la suite de l'échec du projet des Lumières. Même si Benhabib est moins critique ou, plutôt, moins sceptique que Bauman à l'égard d'une possible reconstruction d'une morale universelle, les deux prennent d'emblée leurs distances face aux idéaux politiques et moraux de la modernité, en particulier par rapport à l'idéologie de la démocratie libérale.

Cela conduit Bauman à rejeter les régulations normatives de type coercitif visant à résoudre les conflits politiques qui découlent des conceptions

traditionnelles de la morale ou de l'éthique. C'est que, poussé à son extrême, le comportement moral autoritaire entraîne des conséquences immorales (BAUMAN, 1993, p. 11). Mais c'est surtout qu'au nom de la raison et, en particulier, de la rationalité, la tentative de transférer au législateur le fardeau d'une moralité collective, tout en voulant garantir par le fait même la réalisation des libertés de chacun, s'est révélée impossible. Cet échec ramène à la nature profonde de la morale : l'ambivalence. C'est qu'il n'existe pas de réponse unique aux questions politiques pouvant être fondée sur une définition univoque du bien. En d'autres termes, en tant qu'êtres humains, nous sommes tenus d'évoluer au sein d'un univers d'incertitude qui nous oblige sans cesse à évaluer nos choix et nos responsabilités à la lumière de notre capacité à faire des choix et à nous engager, avec d'autres, dans la résolution des conflits. De manière incontournable, ces conflits nous entraînent sur le terrain de l'espace public et de l'espace politique. De surcroît, ils interpellent les convictions personnelles de chacun.

À l'instar d'Hannah ARENDT (1961), Bauman suggère de « re-personnaliser » la morale, c'est-à-dire de remonter aux fondements mêmes de l'« humain » – aux caractéristiques de l'agir humain et, notamment, à son ambivalence –, en faisant appel à la nature de la responsabilité morale individuelle, seule base valable à partir de laquelle il est possible de reconstruire la socialité (BAUMAN, 1993, p. 61). Chaque individu doit assumer ses choix personnels en s'engageant dans les débats publics avec d'autres en vue d'élaborer des consensus ou de construire des compromis. Nous nous éloignons résolument ici d'une vision de l'individualisation assimilable au seul individualisme méthodologique, comme certains ont tendance à s'y référer (EDER, 1995). Pour Bauman, la responsabilité morale qui définit l'individu moderne – ou postmoderne, selon sa conception – est à la fois inconditionnelle et infinie. Elle entraîne les individus à la fois sur le terrain du dialogue et sur celui des convictions personnelles.

De ce double point de vue, la question du rapport aux institutions devient un enjeu à la fois social, éthique et politique, qui débouche sur des apories nombreuses. Il nous faut penser l'ambivalence en même temps que nous sommes engagés dans la reconstruction des espaces publics en tant que lieux de débat, alors qu'en général les institutions tendent à faire prévaloir le *statu quo*. Le contexte de l'incertitude et de l'indécision à l'intérieur duquel prennent place les choix moraux est un donné qui limite et contraint les responsabilités morales. Par ailleurs, les milieux institutionnels évoluent à la traîne d'une histoire sociale et politique qu'il est difficile d'ignorer. Ainsi, malgré l'importance des dimensions éthiques ou morales, plusieurs autres éléments jouent un rôle important. C'est le cas, notamment, des choix sociaux du passé. Mentionnons également les rapports de domination et les stratifications sociales que ceux-ci produisent. Rappelons enfin la volonté et la capacité des acteurs sociaux à mettre en cause les compromis antérieurs.

2. *Le conflit des logiques institutionnelles*

L'étude des logiques institutionnelles prévalentes tant à l'intérieur des organisations qu'au sein des mouvements sociaux met en cause la responsabilité morale des individus. En même temps, il est indéniable que cette dimension ne peut rendre compte de l'ensemble des enjeux que recouvrent les rapports sociaux aux institutions. C'est du moins ce que Mayer N. ZALD (1990) laisse entendre lorsqu'il souligne que les choix institutionnels sont contraints par les décisions antérieures, voire par le poids et l'idéologie des acteurs dominants dont l'influence continue à peser sur les pratiques sociales, souvent après leur retrait. Cette perspective, qui met l'accent sur les aspects historiques de l'analyse des enjeux institutionnels, se démarque de la perspective néo-institutionnaliste. Il ne s'agit plus uniquement de considérer que les institutions influencent les intérêts mais, à l'inverse, que les intérêts ont aussi un rôle important à jouer dans la structuration des institutions (COLIGNON, 1997, p. 42). Dès lors, on peut prendre des distances face aux analyses qui confondent les institutions avec l'action sociale. Comme le mentionne à juste titre COLIGNON (1997), les néo-institutionnalistes ont tendance à confondre les acteurs et le champ culturel à l'intérieur duquel ils évoluent. En fait, les environnements organisationnels sont beaucoup moins homogènes que ne le suggèrent les néo-institutionnalistes. S'il est vrai que les institutions sont alimentées par des conflits internes, à divers degrés ceux-ci dépendent aussi d'acteurs dont l'appartenance n'est jamais contenue de manière exclusive par les espaces institutionnels.

De ce point de vue, il devient impossible d'analyser les institutions sous un angle purement instrumental. Elles comportent des dimensions sociales sans lesquelles on ne peut comprendre la place qu'elles occupent dans la transformation des rapports sociaux. En d'autres termes, si les institutions ont tendance à s'autonomiser et à évoluer en fonction de leur rationalité spécifique, il reste qu'elles demeurent rattachées à un contexte social, politique, culturel et historique sans lequel elles seraient vidées de leur signification. En ce sens, l'analyse des enjeux institutionnels doit tenir compte du fait que la capacité des institutions à s'ajuster au changement social ou à maintenir leur ascendant sur les rapports de forces économiques et politiques dépend en bonne partie du degré de mobilisation ou d'inertie des acteurs sociaux³. Ceci attire notre attention sur la complexité des rapports qui se tissent entre l'action sociale et le milieu institutionnel et permet de comprendre que, si les principales institutions sont interdépendantes, elles s'avèrent aussi contradictoires :

3. Colignon suggère les hypothèses suivantes afin d'éclairer l'évolution des rapports entre les forces sociales et les institutions : « When institutional contradictions are high, they can be contained and inertia continues, unless social actions augment them. Conversely, group conflict might be high, yet might not lead to change, unless there is a link to institutional contradictions. Although institutional logics and group relations operate independently, they interpenetrate. Yet, they are analytically separable, allowing the examination of their interactions, through the narrative method » (1997, p. 24).

« Interdependence tends to set conditions for integration, while more contradictory relations tend to set conditions for conflict » (COLIGNON, 1997, p. 27).

Enfin, il importe d'analyser les institutions selon des rationalités ou des logiques qui les caractérisent. La présence simultanée de différentes logiques institutionnelles à l'intérieur des organisations ouvre la porte au conflit des interprétations chez les acteurs sociaux. L'exemple de la convergence et des divergences qui caractérisent à la fois et constamment la collaboration et le conflit entre, d'un côté, la logique institutionnelle du marché et, de l'autre, celle de l'État, au sein de différentes organisations, peut nous aider à saisir l'émergence d'interprétations conflictuelles des problèmes, des situations et des enjeux ainsi que les difficultés rencontrées par les acteurs dans l'élaboration de leurs stratégies collectives, en particulier lorsqu'il s'agit de remettre en question une logique institutionnelle dominante.

Cela dit, les logiques institutionnelles ne pourraient exister sans la contribution des connaissances scientifiques, des idéologies et des modèles cognitifs (BERGER et LUCKMANN, 1966). Elles mettent en scène des univers axiologiques en même temps qu'elles font appel à des espaces culturels en changement. Elles s'inscrivent dans des champs organisationnels multiples⁴ par l'entremise de pratiques sociales qui expriment leurs identités et leurs différences. Elles provoquent des confrontations qui nous invitent à repenser les relations dynamiques prévalentes entre l'ordre social et le changement. Elles contribuent au redéploiement des rapports de domination à l'intérieur d'un contexte d'incertitude accrue.

Comment comprendre désormais les compromis sociopolitiques ? Qu'est-ce qui peut nous aider à définir le bien ou l'intérêt public alors que l'équilibre des forces est précaire et que la logique du marché semble prévaloir dans tous les espaces publics ? Dans quels termes et sur quels terrains se définissent les nouveaux processus de stratification sociale ?

Les lieux qui sont visités par les auteurs participant à ce numéro thématique de *Recherches sociographiques* comportent des frontières floues. Que l'on pense aux problèmes urbains, à la question rurale, à l'environnement ou aux enjeux du développement économique, les problématiques auxquelles sont généralement associés ces objets d'étude et d'intervention ne sont jamais contenues dans les limites d'une logique institutionnelle unique, voire à l'intérieur de pratiques ou de politiques sectorielles. En dépit de leur spécificité, ces lieux sont avant tout des espaces de confrontation politique et institutionnelle. On peut y observer des mécanismes de

4. À nouveau, les remarques de Colignon nous semblent pertinentes : « Organizational fields, and their constituent institutional logics, are analytically separate but empirically structured by forms of actions and patterns of relationships. The multiplicity and nature of institutional logics provides the basis for discussion of interests, agency and conflict » (COLIGNON, 1997).

contrôle s'arrimer à des principes de domination. La rationalité instrumentale et le pouvoir des décideurs se butent cependant dans ces cas à la fois aux pressions provenant des changements contextuels – qu'il s'agisse des lois du marché ou des nouvelles exigences propres à la reconnaissance des communautés – et aux demandes sociales exprimées par l'entremise de formes d'action collective de mieux en mieux organisées ou disposant de ressources nécessaires à leur expression. Il en résulte des rapports de force et un dialogue entre les acteurs que personne n'avait anticipés.

Toutefois, cela ne signifie pas que les mouvements sociaux se contentent d'inscrire leur action dans un espace de dialogue, contribuant à stabiliser le système politique établi, comme certains l'ont déjà suggéré (DALTON et KUECHLER, 1990). En contrepartie, on ne peut affirmer non plus que leur action ne vise qu'à transgresser des règles institutionnelles établies. Nous pensons plutôt qu'en optant pour l'ambivalence et qu'en situant leur action aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions, en plus de défendre des convictions morales par rapport aux exigences propres à la reconnaissance sociale, les mouvements sociaux participent à un élargissement du politique et de la démocratie. En conséquence, il apparaît qu'à maintes occasions ils sont engagés dans une transformation en profondeur des institutions.

Les institutions, les ressources qu'elles contrôlent, les acteurs qu'elles influencent, le poids qu'elles exercent dans les changements en cours deviennent des espaces de confrontation. En même temps, leur présence se révèle surtout par le biais des rationalités qu'elles parviennent à imposer, celles-ci s'articulant à des rhétoriques qui servent à structurer le champ des représentations. C'est ce que suggèrent notamment WILLIAMS et MATHENY (1995) qui examinent la question de la gestion des déchets dangereux aux États-Unis. Ces auteurs dégagent les principales rhétoriques que construisent les acteurs sociaux lorsqu'ils prennent la parole par rapport à cet enjeu. Ils mettent en lumière les discours gestionnaire, pluraliste et communautarien que les acteurs construisent à cette occasion, des rhétoriques convergeant avec des visions différentes de la gestion qui apparaissent difficiles à concilier.

Compte tenu de leur position structurelle, les acteurs misent sur des logiques institutionnelles divergentes. Dès lors, quelle perspective peut conduire à leur convergence ou, d'un autre point de vue, à l'élaboration de compromis? Vu la nature des conflits en présence, WILLIAMS et MATHENY (1995) pensent qu'il est improbable d'effectuer une synthèse des rhétoriques divergentes et qu'il vaut mieux miser sur la communication et l'échange dialogique, même si cette perspective ne peut offrir des garanties de réussite. De fait, encore une fois, la position conflictuelle des acteurs en présence nous invite à approfondir la nature même de l'action collective et de ses rapports aux institutions.

3. Évaluer la portée des mouvements sociaux : une nouvelle approche

Les mouvements sociaux contemporains se caractérisent par leur très grande diversité. Celle-ci se manifeste dans leur ampleur, leur intensité et leur forme organisationnelle très variables de même que par leur vision contrastée du changement (SZTOMPKA, 1993). Pour autant, il demeure difficile de prévoir leur évolution, et ce même si nous connaissons mieux les composantes des mouvements, en particulier leur complexité et leur capacité à jouer sur plusieurs tableaux.

Alors qu'à l'intérieur de la sociologie des mouvements sociaux ces éléments font de plus en plus l'objet de consensus, les controverses sur d'autres dimensions se multiplient. C'est le cas en ce qui a trait à la question du rapport aux institutions qui, depuis le début des années 1990, préoccupe davantage les chercheurs (DELLA PORTA et DIANI, 1999). Si l'institutionnalisation de l'action collective est souvent apparue aux chercheurs une destinée quasi inévitable – l'action passant d'un faible degré d'organisation à une structuration et une professionnalisation établies pour finalement être relayée par les politiques publiques (SCOTT, 1990) –, elle s'avère aujourd'hui des plus problématiques ou contestées (HAMEL, LUSTIGER-THALER et MAHEU, 1999). Cela s'explique à la fois par des facteurs contextuels – par exemple, le fait que les institutions fournissent de moins en moins des modèles de reconnaissance, de médiation et d'intégration adéquats par rapport aux attentes sociales – et par les transformations internes à l'action collective, compte tenu de la subjectivité et de la réflexivité accrue dans l'organisation de l'action.

En observant les mouvements sociaux au cours des dix dernières années, on constate leur rapprochement avec leurs adversaires – sous la forme d'une participation accrue à des processus de coproduction ou de cogestion qui font appel, entre autres choses, au modèle du partenariat – alors que surgissent de nouvelles luttes pour l'appropriation des ressources publiques. Les alliances et les solidarités de même que les tensions qui en résultent passent par l'élaboration de nouvelles formes de relations sociales où l'ambivalence de l'action prend tout son sens avec, d'un côté, l'individualisation et de nouvelles exigences d'authenticité concernant l'engagement des acteurs et, de l'autre, leur capacité à tirer parti des nouvelles structures d'opportunité sociale.

La perspective que nous mettons de l'avant dans ce numéro de *Recherches sociographiques* se démarque de deux courants d'interprétation significatifs à l'intérieur de la sociologie des mouvements sociaux eu égard à l'institutionnalisation de l'action collective. Le premier courant suggère que les mouvements sociaux participent sur le terrain sociopolitique aux processus de régulation et que, ce faisant, ils contribuent à transformer le cadre de l'action publique. Dans ce contexte, toutefois, les acteurs des mouvements sont souvent cooptés dans les mécanismes institutionnels instaurés par l'État. En revanche, le dynamisme et la créativité de l'action collective se trouvent d'autant menacés ou, à tout le moins, endigués par des

logiques hétéronomes. À ce sujet, il apparaît que l'intégration institutionnelle de l'action collective permet d'expliquer la baisse de régime de l'action ainsi que la diminution de son potentiel subversif.

Avec le deuxième courant, les mouvements et leurs acteurs situent l'action d'une manière simultanée autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des institutions. Ainsi, en marge des partis politiques et des groupes de pression, les mouvements sociaux interviennent à des niveaux intermédiaires en véhiculant de nouvelles demandes sociales ou en rejoignant des groupes qui, autrement, n'auraient pas accès à la représentation sociopolitique. Dans cette perspective, les mouvements sociaux apportent une contribution essentielle à la redéfinition du système politique et jouent un rôle important sur le plan du changement social. Toutefois, si, pour des raisons stratégiques, les mouvements sociaux acceptent de participer à la gestion publique, leur engagement ou leur participation demeure transitoire et les acteurs maintiennent ouverte l'option de se retirer. Ainsi, les mouvements conserveraient sans cesse la possibilité d'agir sur deux terrains à la fois, à savoir le terrain institutionnel et le terrain non institutionnel, combinant les deux au besoin, n'hésitant pas à s'insérer à l'intérieur des institutions en fonction de la conjoncture et de l'évaluation stratégique qu'ils font de l'efficacité et de la pertinence de leur action.

Pour valables qu'elles soient dans certaines circonstances, ces lectures demeurent insuffisantes pour comprendre l'ambivalence de l'action collective des mouvements sociaux contemporains. Dans le contexte de la modernité avancée, le rapport aux institutions est constitutif de l'action collective. Cela se manifeste dans deux directions. D'abord, les institutions ou les systèmes d'action ne correspondent plus directement aux acteurs. Ensuite, les institutions deviennent un terrain où peut s'exprimer une reconnaissance sociale des acteurs en même temps qu'il s'agit là d'un espace à partir duquel se construit l'action collective elle-même.

En intervenant à l'intérieur des institutions, les mouvements sociaux contribuent non seulement à la transformation de ces institutions, mais aussi à la redéfinition de leur propre identité et à la réévaluation du sens de leur action. Les institutions, de même que les rapports aux institutions, deviennent ainsi le lieu de l'action à partir duquel il faut revoir la compréhension des modèles d'action (référénts culturels, représentations politiques, valeurs, etc.) de même que l'horizon cognitif à partir duquel les acteurs pensent leurs engagements. Ainsi, l'institutionnalisation se révèle non seulement une dimension importante de l'action, mais d'abord et avant tout le lieu ou l'espace privilégié où évoluent les acteurs et en fonction duquel ils organisent leur action.

Vue de cette manière, l'institutionnalisation de l'action collective n'est plus un processus exogène subi par les acteurs des mouvements. Elle est plutôt partie prenante des incertitudes, des ambivalences et des tensions qui caractérisent la construction des espaces publics politiques dans le contexte de la modernité avan-

cée et à laquelle les mouvements sociaux prennent une part active. Ainsi, le terrain institutionnel est un espace d'affrontements, mais aussi un lieu d'alliances et de solidarités. Il offre de nouvelles possibilités de reconnaissance sociale en même temps qu'il est infléchi par les forces de modernisation et par les stratifications sociales qui en découlent. Enfin, il constitue un terrain d'expérimentation qui permet de penser l'action au-delà des modèles établis de régulation en considérant que les acteurs sociaux sont engagés dans de multiples processus de recomposition sociale qui échappent, la plupart du temps, à des lectures politistes ou idéologiques. C'est pourquoi les auteurs de ce numéro ont cherché, avant tout, à reconstruire, en se situant au plus près de l'action, les médiations et les transactions concrètes qui caractérisent les nouveaux rapports aux institutions qu'élaborent les mouvements sociaux contemporains.

*

* *

La diversité de l'action collective est abordée ici en considérant les mouvements et leurs acteurs en fonction de conjonctures différentes et en misant sur diverses approches méthodologiques. Cela permet de mieux saisir comment les mouvements sociaux font appel à des stratégies multiples et complémentaires soit en élaborant des démarches de résistance et en articulant alors leur action à la construction d'une identité défensive, soit en s'engageant activement dans la définition ou la construction de projets favorisant une affirmation et une reconnaissance de l'individualisation ou de la subjectivité des acteurs (CASTELLS, 1997).

L'exemple des mouvements urbains tels qu'ils ont évolué au Québec et en particulier dans le contexte montréalais fournit un aperçu d'une forme particulière d'expression empruntée par ces mouvements lorsqu'ils contribuent à la définition des innovations institutionnelles destinées à favoriser la participation des citoyens à la planification et à l'aménagement urbains. La politique de consultation publique élaborée par l'administration municipale montréalaise en 1988 et sa révision en 1995 permet d'examiner de façon privilégiée la contribution du milieu communautaire et des mouvements sociaux à l'élaboration d'une politique qui a eu et continue d'avoir des répercussions sur les conditions de leur expression sur la scène locale. Cet exemple, examiné dans le texte de Pierre Hamel, permet de mesurer le changement de mentalité des administrateurs municipaux depuis les années 1960 alors que seuls les élus et les professionnels détenaient une légitimité suffisante pour négocier avec les promoteurs et les investisseurs. Cela ne signifie pas que nous avons assisté à une transformation en profondeur des rapports de pouvoir. Même si elle s'inscrit à l'intérieur d'une nouvelle culture politique marquée par la décentralisation, l'imputabilité des gestionnaires et l'ouverture sur le débat public, la participation du milieu communautaire à l'élaboration et à la gestion des politiques urbaines demeure marquée à plus d'un titre par les limites de la démocratie locale.

En relation et en opposition à la culture urbaine, comment s'est construite la ruralité dans le Québec contemporain ? Quel a été l'apport des mouvements ruraux à ce sujet ? Quelles ont été les stratégies des agriculteurs depuis les années 1960 pour contrer les pressions de l'urbanisation, mais aussi la montée en puissance d'une culture environnementale rurale dont les exigences se démarquent de celles qui prévalent avec l'agriculture industrielle ?

À partir de ces questions et passant en revue les principales périodes qui ont marqué la transformation des rapports urbains-ruraux au Québec, Odette Lacasse analyse les enjeux de la ruralité. En resituant ceux-ci par rapport aux défis socioéconomiques, culturels et politiques caractéristiques de la modernité avancée, elle dégage les trajectoires des principales logiques institutionnelles. De plus, elle examine les stratégies élaborées par les acteurs ruraux, incluant les réseaux de solidarité qu'ils sont parvenus à construire depuis les années 1960. L'intégration des préoccupations environnementales dans le discours et les représentations de certains mouvements ruraux – faisant référence à l'aménagement intégré et au développement durable – traduit un rapprochement avec le mouvement environnemental alors que de nombreux agriculteurs continuent de défendre un droit de produire qui parfois les en éloigne. Cette tension constitutive de la ruralité récente dessine des rapprochements et des ruptures qui nous conduisent à réexaminer la dichotomie urbain-rural et, d'une manière plus fondamentale, les rapports sociaux à la nature.

C'est de cette même question des rapports sociaux à la nature que traitent les deux textes qui suivent, même s'ils considèrent des objets différents. Michel Séguin aborde la question des déchets tandis que Bertrand Perron, Jean-Guy Vaillancourt et Claire Durand traitent plutôt de l'ensemble de la question environnementale à partir d'un point de vue particulier, celui des attitudes des leaders des diverses composantes du mouvement vert par rapport aux institutions.

Dans son analyse des « matières résiduelles » et en considérant le projet des ressourceries – élaboré par des groupes environnementaux visant à transformer les déchets en ressources à partir du défi environnemental des « 3R » –, Michel Séguin met en lumière le fait que les acteurs sociaux engagés dans l'action collective conflictuelle ont contribué à transformer la gestion des déchets au Québec. Leur action a favorisé l'élargissement de la question des déchets pour en faire un véritable enjeu social et politique. C'est ce qui a conduit, d'un côté, les acteurs sociaux à construire un réseau de ressourceries et, de l'autre, à forcer les autorités gouvernementales à repenser la problématique de la gestion des déchets.

Toutefois, il reste qu'entre les demandes sociales et environnementales faites par les ressourceries et les réponses fournies par le gouvernement en vue de transformer les déchets en ressources avec la participation des communautés locales, il y a des différences qui sont révélatrices des conflits caractéristiques de la probléma-

tique actuelle de la gestion des déchets et de ses enjeux économiques et politiques. L'action collective conflictuelle révèle la complexité des rapports aux institutions dont les effets se manifestent tant du côté de l'action collective que du côté des institutions.

Le texte de Bertrand Perron, Jean-Guy Vaillancourt et Claire Durand nous entraîne dans l'étude des rapports qui se tissent entre les institutions et le mouvement vert. Leur analyse montre qu'à l'instar de ce qui est observé dans le cas d'autres mouvements sociaux, le mouvement vert québécois n'a pas suivi une trajectoire prévisible et les rapports qu'il entretient avec les institutions n'obéissent pas à une démarche linéaire conduisant à l'intégration pure et simple du mouvement aux institutions publiques. Le portrait que les auteurs tracent du mouvement vert est des plus nuancé. Alors que certaines composantes du mouvement n'hésitent pas à coopérer avec les instances gouvernementales, d'autres choisissent de renouveler leurs pratiques à la marge en optant plutôt pour la critique et la contestation.

Afin de mieux comprendre la diversité des pratiques et des représentations qui caractérisent le mouvement vert québécois, Perron, Vaillancourt et Durand ont effectué une enquête auprès des leaders des groupes verts du Québec. Cela leur a permis d'élaborer une typologie des leaders verts québécois qui est révélatrice des conflits et des tensions aussi bien internes qu'externes au mouvement vert dans les rapports que ce mouvement entretient avec les institutions.

Dans leur article, Claude Bellavance, Roger Levasseur et Yvan Rousseau déplacent le regard sur un « mouvement social de développement », dans lequel se sont inscrits et des acteurs sociaux et des acteurs institutionnels. Dans la foulée des analyses qui remettent en question les lectures exclusivistes de la modernisation au Québec – interprétant la Révolution tranquille sous l'angle de la rupture avec le passé – et remontant aux premières décennies du XX^e siècle, les auteurs retracent l'évolution de deux « institutions » importantes du Québec contemporain, Hydro-Québec et le Mouvement Desjardins. L'émergence de ces deux « institutions » ne découle pas de l'initiative isolée de quelques technocrates éclairés, mais s'enracine plutôt dans le temps long, portée par un mouvement social de développement qui compte de nombreuses composantes (mouvement antimonopoliste, mouvement de « reconquête économique » relié aux intérêts de la petite bourgeoisie, montée des experts et des professionnels et d'un nouveau groupe de dirigeants à l'intérieur de la société québécoise, etc.). Si les stratégies ont été différentes dans ces deux cas, elles n'ont pas moins conduit d'une manière convergente à soutenir, voire à étendre l'intervention de l'État dans le champ économique, redéfinissant en profondeur le rôle économique et social de l'État.

En sollicitant les diverses contributions à ce numéro, nous n'avons pas l'intention de couvrir le champ d'action des mouvements sociaux dans son ensemble.

Ainsi, plusieurs enjeux et plusieurs mouvements n'ont pas été abordés. Notre projet était moins d'effectuer un bilan exhaustif des rapports conflictuels et ambivalents entre les mouvements sociaux et les institutions que d'explorer les contours d'une problématique de recherche qui demeure, pour l'heure, encore en gestation.

Pierre HAMEL

*Institut d'urbanisme,
Université de Montréal.*

Louis MAHEU

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*

Jean-Guy VAILLANCOURT

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*

BIBLIOGRAPHIE

ARENDET, Hannah

1961 *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.

BAUMAN, Zygmunt

1993 *Postmodern Ethics*, Oxford, Blackwell.

BECK, Ulrich

1998 « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques - RIAC*, n° 39, printemps, 15-25.

BELLAH, Robert N. *et al.*

1992 *The Good Society*, New York, Vintage Books.

BENHABIB, Seyla

1992 *Situating the Self. Gender, Community and Postmodernism in Contemporary Ethics*, New York, Routledge.

BERGER, Peter et Thomas LUCKMANN

1966 *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*, Harmondsworth (G. B.), Penguin Books.

CASTELLS, Manuel

1997 *The Information Age : Economy, Society and Culture. Volume II : The Power of Identity*, Oxford, Blackwell.

COLIGNON, Richard A.

- 1997 *Power Plays. Critical Events in the Institutionalization of the Tennessee Valley Authority*, Albany, State University of New York Press.

DALTON, Russell et Manfred KUECHLER

- 1990 *Challenging the Political Order: New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press.

DELLA PORTA, Donatella et Mario DIANI

- 1999 *Social Movements: An Introduction*, Oxford, Blackwell

DUBET, François et Danilo MARTUCELLI

- 1998 *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil.

DUYVENDAK, Jan Willem

- 1994 *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan.

EDER, Klaus

- 1995 « Does social class matter in the study of social movements ? A theory of middle-class radicalism », dans : Louis MAHEU (dir.), *Social Movements and Social Classes. The Future of Collective Action*, Londres, Sage, 21-54.

- 1993 *The New Politics of Class. Social Movements and Cultural Dynamics in Advanced Societies*, Londres, Sage Publications.

EHRENBERG, Alain

- 1995 *L'individu incertain*, Paris, Hachette Littératures.

ETZIONI, Amitai

- 1996 *The New Golden Rule. Community and Morality in a Democratic Society*, New York, Basic Books.

FUKUYAMA, Francis

- 1999 « The Great Disruption. Human Nature and Reconstitution of Social Order », *The Atlantic Monthly*, mai, 55-80.

HAMEL, Pierre, Henri LUSTIGER-THALER et Louis MAHEU

- 1999 « Is there a role for social movements ? », dans : Janet L. ABU-LUGHOD (dir.), *Sociology for the Twenty-first Century*, Chicago, University of Chicago Press, 165-180.

JACKSON, John E.

- 1990 « Institutions in America : An Overview », dans : John E. JACKSON (dir.), *Institutions in American Society. Essays in Market, Political, and Social Organizations*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 9-29.

LASCH, Christopher

- 1995 *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*, New York, W.W. Norton & Company.

PAKULSKI, Jan

- 1995 « Social movements and class : The decline of the marxist paradigm », dans : Louis MAHEU (dir.), *Social Movements and Social Classes. The Future of Collective Action*, Londres, Sage, 55-86.

ROSANVALLON, Pierre

- 1995 *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.

SCOTT, Alan

- 1990 *Ideology and the New Social Movements*, Londres, Unwin Hyman.

SZTOMPKA, Piotr

- 1993 *The Sociology of Social Change*, Oxford, Blackwell.

THUROW, Lester C.

- 1999 « Building wealth. The new rules for individuals, companies, and nations », *The Atlantic Monthly*, juin, 57-69.

TOURAINÉ, Alain

- 1998 « Do social movements exist ? », Communication présentée au Congrès international de sociologie de l'Association internationale de sociologie, Montréal, 26 juillet-1^{er} août.

- 1999 *Comment sortir du libéralisme ?*, Paris, Fayard.

VAILLANCOURT, Jean-Guy

- 1982 *Mouvement écologiste, énergie et environnement. Essais d'écologie sociale*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

WILLIAMS, Bruce A. et Albert R. MATHENY

- 1995 *Democracy, Dialogue, and Environmental Disputes*, New Haven et Londres, Yale University Press.

ZALD, Mayer N.

- 1990 « History, sociology, and theories of organization », dans : John E. JACKSON (dir.), *Institutions in American Society. Essays in Market, Political, and Social Organizations*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 81-108.